

ANNEXE A

ESTIMATION DES COÛTS DU PROJET

Arrondissement:

Rue:

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITE	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	MONTANT TOTAL CALCULÉ c = a x b
	<u>Travaux de l'étape 1 et calcul des dépôts surveillance / laboratoire</u>				
1.0					
2.0					
3.0					
4.0					
5.0					
6.0					
7.0					
8.0					
9.0					
	Total partiel :				
	T.P.S.				
	T.V.Q.				
A	TOTAL étape 1 (taxes incluses) :				
B	TOTAL étapes 1 et 2 (taxes incluses) :				
C	Dépôt (1 % x B) pour frais de surveillance et de laboratoire des étapes 1 et 2 (minimum de 2000 \$ + taxes)				
D	Dépôt de garantie d'exécution (4% x A):				

ESTIMATION DES COÛTS DU PROJET

Arrondissement:

Rue:

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITE	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	MONTANT TOTAL CALCULÉ c = a x b
	<u>Calcul du dépôt pour travaux de parachèvement (étape 2)</u>				
1.0					
2.0					
3.0					
4.0					
5.0					
6.0					
7.0					
A	Total partiel :				
B	Imprévus (+/-10%)				
C	Sous-total des travaux (étape 2: A + B):				
D	Portion non récupérable par la Ville de Saguenay:				
	TPS				exonéré
	TVQ				exonéré
E	Coût net pour travaux de parachèvement à fournir à la Ville (C + D):				

ANNEXE B

SERVICES DE BASE D'UNE RUE

1 **Objet**

La présente annexe a pour objet de définir les services de base d'une rue suivant les normes et les dispositions en vigueur sur le territoire de la Ville de Saguenay.

2 **Services de base d'une rue**

2.1 **Réseau d'aqueduc**

Réseau d'aqueduc complet avec accessoires localisé dans l'emprise d'une rue ou d'une servitude conçu avec des conduites dont le diamètre n'excède pas 200 mm.

2.2 **Réseau d'égout sanitaire**

Réseau d'égout sanitaire complet avec accessoires localisé dans l'emprise d'une rue ou d'une servitude et conçu avec des conduites dont le diamètre n'excède pas 300 mm.

2.3 **Réseau d'égout pluvial**

Réseau d'égout pluvial complet avec accessoires localisé dans l'emprise d'une rue ou d'une servitude et conçu avec des conduites dont le diamètre n'excède pas 600 mm.

3 **Rue**

3.1 **Rue locale de type 1**

Largeur

Une largeur de pavage d'onze mètres (11 mètres) avec une emprise de quinze mètres (15 mètres).

Structure de la chaussée (épaisseur: des équivalences peuvent être acceptées)

-Pavage final	(100 kg/m.c.)	42 mm;
-Pavage de base	(120 kg/m.c.)	50 mm;
-Fondation supérieure		150 mm;
-Fondation inférieure		300 mm;
-Sous-fondation		<u>450 mm;</u>
	TOTAL :	992 mm.

Bordures

Rue constituée de deux (2) bordures en béton (une de chaque côté de la rue).

Éclairage de rues

Éclairage sur poteau en aluminium ou sur poteau architectural accepté par le Service du génie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Les luminaires devront obligatoirement être de type DEL (diode électroluminescente). Le type de luminaire devra obligatoirement être proposé et accepté par la Ville avant l'acceptation des plans finaux.

Rue en cul-de-sac

Pour chaque rue se terminant en impasse, la rue doit comporter un cul-de-sac ayant 36 mètres d'emprise et 10 mètres de pavage. (voir annexe C)

3.2 **Rue locale de type 2**

Ce type de rue est permise dans les seul cas où il est impossible de réaliser une rue locale de type 1. Il est de la responsabilité de l'ingénieur mandaté par le titulaire de démontrer l'infaisabilité technique à réaliser une rue

locale de type 1. Ce type de rue doit comporter un minimum de 3 résidences et un maximum de 10 résidences. Pour plus de 10 résidences la rue de type 1 est obligatoire.

La Ville peut refuser l'approbation d'une demande de construction d'une rue de type 2 si l'étude de l'infaisabilité technique à réaliser une rue locale de type 1 ne la satisfait pas.

Largeur

Une largeur de pavage de huit mètres (8 mètres) avec une emprise d'un minimum de douze mètres (12 mètres)

Structure de la chaussée (épaisseur: des équivalences peuvent être acceptées)

-Pavage final	(100 kg/m.c.)	42 mm;
-Pavage de base	(120 kg/m.c.)	50 mm;
-Fondation supérieure		150 mm;
-Fondation inférieure		300 mm;
-Sous-fondation		<u>450 mm;</u>
	TOTAL :	992 mm.

Bordures

Rue constituée de deux (2) bordures en béton (une de chaque côté de la rue).

Éclairage de rues

Éclairage sur poteau en aluminium ou sur poteau architectural accepté par le Service du génie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Les luminaires devront obligatoirement être de type DEL (diode électroluminescente). Le type de luminaire devra obligatoirement être proposé et accepté par la Ville avant l'acceptation des plans finaux.

Rue en cul-de-sac

Pour chaque rue se terminant en impasse, la rue doit comporter un cul-de-sac ayant 36 mètres d'emprise et 10 mètres de pavage (Voir annexe C)

Et/ou

La rue doit comporter une aire permettant de faire demi-tour à son extrémité. (Voir annexe D)

3.3 Rue locale de type 3 avec fossé

Largeur

Largeur de pavage de huit mètres (8 mètres) avec une emprise minimum de vingt mètres (20 mètres)

Ce type de rue est permise uniquement dans les secteurs ne permettant pas l'implantation d'un réseau d'égout pluvial à l'intérieur du périmètre urbain et où il est impossible de réaliser une rue locale de type 1.

Il est de la responsabilité de l'ingénieur mandaté par le titulaire de démontrer l'infaisabilité technique à réaliser une rue locale de type 1. La Ville peut refuser l'approbation d'une demande de construction d'une rue de type 3 si l'étude de l'infaisabilité technique à réaliser une rue locale de type 1 ne la satisfait pas.

Structure de la chaussée (épaisseur: des équivalences peuvent être acceptées)

-Pavage final	(100 kg/m.c.)	42 mm;
-Pavage de base	(120 kg/m.c.)	50 mm;
-Fondation supérieure		150 mm;
-Fondation inférieure		300 mm;
-Sous-fondation		<u>450 mm;</u>
	TOTAL :	992 mm.

Accotement et fossé

Rue constituée d'un accotement en gravier de 1,5 mètre de large et d'un fossé (de chaque côté de la rue).

Éclairage de rues

Éclairage sur poteau en aluminium ou sur poteau architectural accepté par le Service du génie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Les luminaires devront obligatoirement être de type DEL (diode électroluminescente). Le type de luminaire devra obligatoirement être proposé et accepté par la Ville avant l'acceptation des plans finaux.

Rue en cul-de-sac

Pour chaque rue se terminant en impasse, la rue doit comporter un cul-de-sac ayant 36 mètres d'emprise et 10 mètres de pavage. (voir annexe C)

3.4 Collectrices et artères

Largeur

Une largeur de pavage de douze mètres (12 mètres).

La largeur de l'emprise varie de vingt mètres (20 mètres) à vingt-cinq mètres (25 mètres).

Structure de la chaussée (épaisseur)

-Pavage final	(100 kg/m.c.)	42 mm;
-Pavage de base	(120 kg/m.c.)	50 mm;
-Fondation supérieure		150 mm;
-Fondation inférieure		300 mm;
-Sous-fondation		<u>450 mm;</u>
	TOTAL :	992 mm.

Bordure et trottoir

Rue constituée d'une bordure en béton et d'un trottoir en béton de 1,5 mètre de largeur.

Éclairage de rues

Éclairage sur poteau en aluminium ou sur poteau architectural accepté par le Service du génie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Les luminaires devront obligatoirement être de type DEL (diode électroluminescente). Le type de luminaire devra obligatoirement être proposé et accepté par la Ville avant l'acceptation des plans finaux.

Rue en cul-de-sac

Pour chaque rue se terminant en impasse, la rue doit comporter un cul-de-sac ayant 36 mètres d'emprise et 10 mètres de pavage. (voir annexe C)

3.5 Rue en milieu rural ou péri-urbain (à l'extérieur des périmètres urbains ou dans les secteurs partiellement desservis)

Largeur

Largeur de pavage entre six mètres (6 mètres) et huit mètres (8 mètres) avec une emprise de vingt mètres (20 mètres) à vingt-cinq mètres (25 mètres).

Structure de la chaussée (épaisseur)

-Pavage unique	(144 kg/m.c.)	60 mm;
-Fondation supérieure		150 mm;
-Fondation inférieure		300 mm;
-Sous-fondation		<u>450 mm;</u>
	TOTAL :	950 mm.

Accotement et fossé

Rue constituée d'un accotement en gravier de 1,5 mètre de large et d'un fossé (de chaque côté de la rue).

Éclairage de rues

Éclairage sur poteau de bois aux intersections accepté par le Service du génie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Les luminaires devront obligatoirement être de type DEL (diode électroluminescente). Le type de luminaire devra obligatoirement être proposé et accepté par la Ville avant l'acceptation des plans finaux.

Rue en cul-de-sac

Pour chaque rue se terminant en impasse, la rue doit comporter un cul-de-sac ayant 36 mètres d'emprise et 10 mètres de pavage. (voir annexe C)

3.6 Rue commerciale et industrielle

Largeur

Largeur de pavage de onze mètres (11 mètres) avec une emprise minimum de vingt mètres (20 mètres).

Structure de la chaussée (épaisseur)

-Pavage final	(110 kg/m.c.)	45 mm;
-Pavage de base	(144 kg/m.c.)	60 mm;
-Fondation supérieure		200 mm;
-Fondation inférieure		300 mm;
-Sous-fondation		<u>600 mm;</u>
	TOTAL :	1205 mm.

Bordures

Rue constituée de deux (2) bordures en béton (une de chaque côté de la rue).

Éclairage de rues

Éclairage sur poteau en aluminium ou sur poteau architectural accepté par le Service du génie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Les luminaires devront obligatoirement être de type DEL (diode électroluminescente). Le type de luminaire devra obligatoirement être proposé et accepté par la Ville avant l'acceptation des plans finaux.

Rue en cul-de-sac

Pour chaque rue se terminant en impasse, la rue doit comporter un cul-de-sac ayant 36 mètres d'emprise et 10 mètres de pavage. (voir annexe C)

3.7 Rue commerciale et industrielle avec fossé

Largeur

Largeur de pavage de onze (11 mètres) avec une emprise minimum de vingt mètres (20 mètres).

Ce type de rue est permise uniquement dans les secteurs ne permettant pas l'implantation d'un réseau d'égout pluvial à l'intérieur du périmètre urbain et où il est impossible de réaliser une rue standard.

Il est de la responsabilité de l'ingénieur mandaté par le titulaire de démontrer l'infaisabilité technique à réaliser une rue standard avec bordures et puisards. La Ville peut refuser l'approbation d'une demande de construction d'une rue en fossé si l'étude de l'infaisabilité technique à réaliser une rue standard ne la satisfait pas.

Structure de la chaussée (épaisseur: des équivalences peuvent être acceptées)

-Pavage final	(100 kg/m.c.)	45 mm;
-Pavage de base	(144 kg/m.c.)	60 mm;
-Fondation supérieure		150 mm;
-Fondation inférieure		300 mm;
-Sous-fondation		<u>450 mm;</u>
	TOTAL :	992 mm.

Accotement et fossé

Rue constituée d'un accotement en gravier de 1,5 mètre de large et d'un fossé (de chaque côté de la rue).

Éclairage de rues

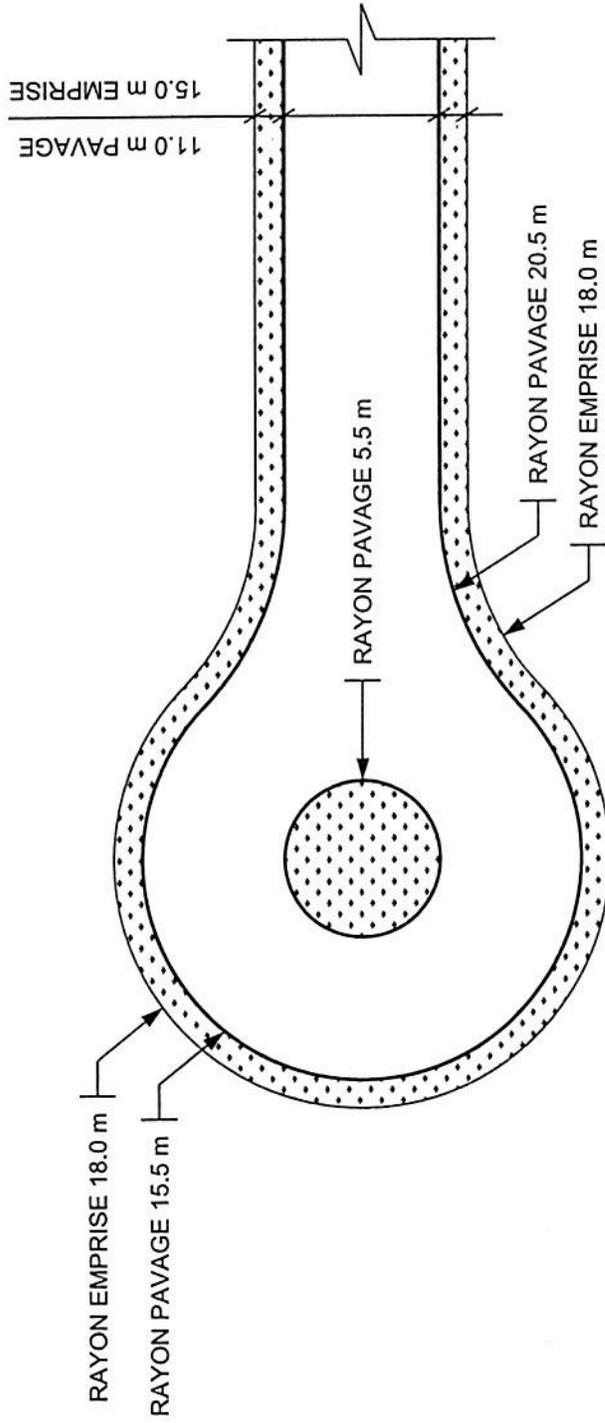
Éclairage sur poteau en aluminium ou sur poteau architectural accepté par le Service du génie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Les luminaires devront obligatoirement être de type DEL (diode électroluminescente). Le type de luminaire devra obligatoirement être proposé et accepté par la Ville avant l'acceptation des plans finaux.

Rue en cul-de-sac

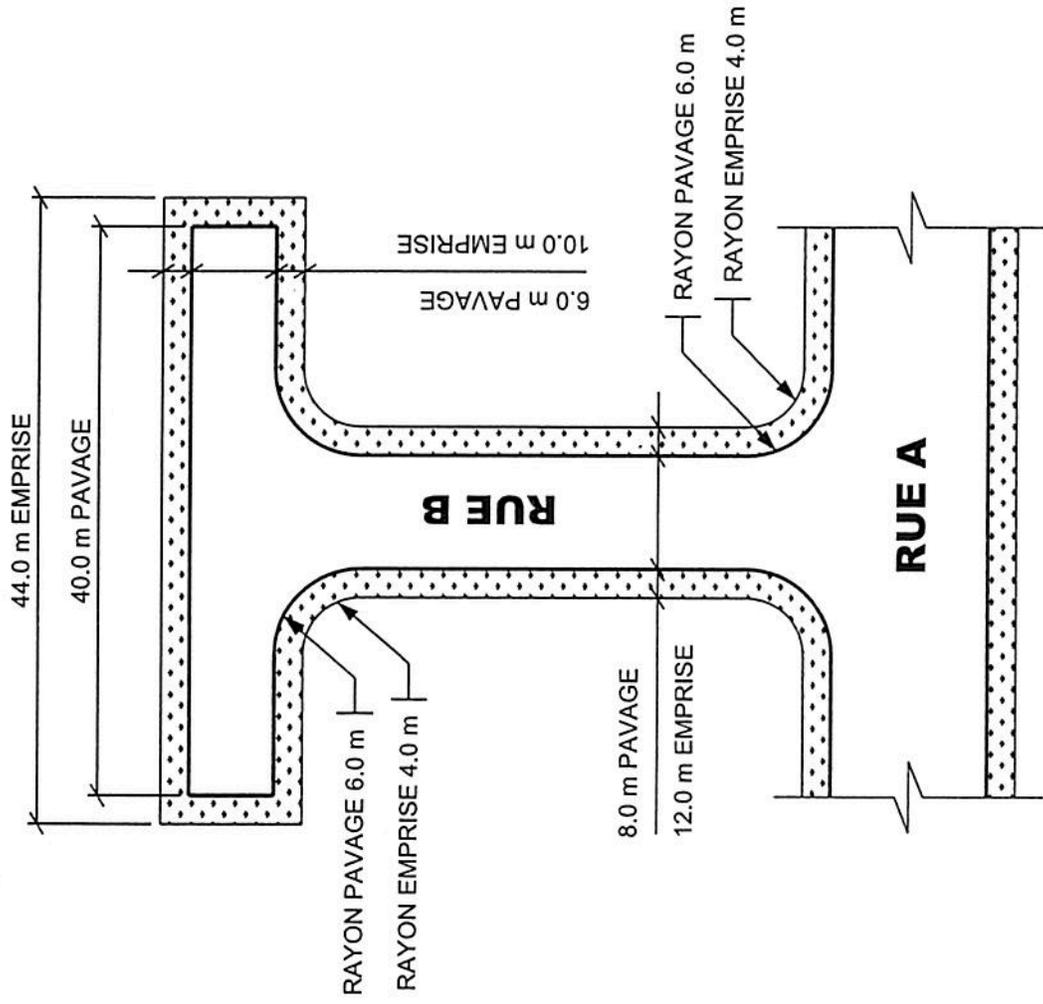
Pour chaque rue se terminant en impasse, la rue doit comporter un cul-de-sac ayant 36 mètres d'emprise et 10 mètres de pavage. (voir annexe C)

ANNEXE C



CUL-DE-SAC

ANNEXE D



RUE LOCALE DE TYPE 2